

[ACCUEIL](#) | [LE MINISTÈRE](#) | [NOUVELLES](#) | [VIDÉOS ET PHOTOS](#) | [POUR NOUS JOINDRE](#)

Où suis-je: Ministère du Travail de l'Ontario > Relations de travail > Publications > review > Revue des négociations collectives en Ontario 2014

Ministère du Travail >

Normes d'emploi

Santé et sécurité

Relations de travail

Mobilité dans la construction
Ontario-Québec

Organismes, conseils,
commissions et tribunaux >

Explorer le gouvernement >

Renseignements >

Bulletins électroniques ▾

► Quoi de neuf

► Actualité Santé et sécurité
au travail

► Travailleur avisé, travailleur en
santé

S'abonner ▾

►  Alertes par courriel

►  RSS

Suivez le ministère ▾

►  Twitter

►  YouTube

 [Imprimer cette page](#)

Revue des négociations collectives en Ontario 2014

Diffusion : le 7 août 2015

Dernière mise à jour : août 2015

Table des matières

- [Avant-Propos](#)
- [Sommaire](#)
- [I Règlements de négociations collectives en 2014](#)
- [II Augmentations de salaire négociées en 2014](#)
- [III Principales conventions collectives ratifiées en 2014](#)
- [IV Arrêts de travail relevant de la compétence de l'Ontario](#)
- [V Aperçu des négociations collectives prévues en 2015](#)

[suivant](#)

ISSN 1492-4358

 **Facebook**

Ministère du Travail >

Normes d'emploi

Santé et sécurité

Relations de travail

Mobilité dans la construction
Ontario-Québec

Organismes, conseils,
commissions et tribunaux >

Explorer le gouvernement >

Renseignements >

Bulletins électroniques ▾

► Quoi de neuf

► Actualité Santé et sécurité
au travail

► Travailleur avisé, travailleur en
santé

S'abonner ▾

►  Alertes par courriel

►  RSS

Suivez le ministère ▾

►  Twitter

►  YouTube

[Table des matières](#) |  [Imprimer cette page](#)

Avant-Propos

Diffusion : le 7 août 2015

Dernière mise à jour : août 2015

La Revue des négociations collectives en Ontario 2014 offre un aperçu des activités de négociation collective qui se sont déroulées en Ontario en 2014. Les renseignements que renferme la Revue sont tirés des règlements relatifs aux conventions collectives et des arrêts de travail qui avaient été communiqués aux Services d'information sur les négociations collectives (SINC) à la date de publication. Les données tiennent compte des règlements touchant les employés basés en Ontario qui relèvent de la compétence ontarienne ou fédérale. Les données sur les arrêts de travail ne concernent que les employés relevant de la compétence de l'Ontario.

Le rapport comprend cinq sections :

- La [section I \(a\)](#) fournit des données sur le nombre total de conventions conclues en 2014 selon les secteurs et le nombre total d'employés visés.
- La [section I \(b\)](#) donne un aperçu du climat économique en 2014.
- La [section II](#) renferme des renseignements sur les augmentations de salaire négociées dans les conventions collectives visant 150 employés ou plus. Le calcul du règlement salarial moyen se fonde sur les taux de salaire de base et est pondéré par le nombre d'employés de chaque unité de négociation. Des estimations des augmentations additionnelles qui peuvent découler des clauses relatives aux indemnités de vie chère sont comprises dans le calcul de l'augmentation annuelle moyenne de salaire, le cas échéant. Cette section offre également des renseignements sur le mode de règlement, la durée des conventions et la durée des négociations.
- La [section III](#) résume les principaux règlements de 2014. Les critères de sélection des principaux règlements comprennent la taille de l'unité de négociation, les variations importantes des salaires et les règlements d'intérêt public.
- La [section IV](#) présente les données relatives aux arrêts de travail relevant de la compétence de l'Ontario. Les arrêts de travail décrits comprennent toute grève et tout lockout qui dure au moins une demi-journée, touche au moins deux travailleurs syndiqués ou non et entraîne une perte d'au moins dix jours-personnes.
- La [section V](#) fournit un aperçu des négociations collectives prévues en 2015.

Pour en savoir plus sur la présente publication ou sur d'autres services, veuillez communiquer avec :

Services d'information sur les négociations collectives
Services de règlement des différends
Ministère du Travail de l'Ontario
400, avenue University, 8e étage
Toronto ON M7A 1T7
No de téléphone : 416 326-1260
No de télécopieur : 416 326-1277
Courriel : cbis@ontario.ca



ISSN 1492-4358

Ministère du Travail >

Normes d'emploi

Santé et sécurité

Relations de travail

Mobilité dans la construction
Ontario-Québec

Organismes, conseils,
commissions et tribunaux >

Explorer le gouvernement >

Renseignements >

Bulletins électroniques ▾

► Quoi de neuf

► Actualité Santé et sécurité
au travail

► Travailleur avisé, travailleur en
santé

S'abonner ▾

►  Alertes par courriel

►  RSS

Suivez le ministère ▾

►  Twitter

►  YouTube

[Table des matières](#) |  [Imprimer cette page](#)

Sommaire

Diffusion : le 7 août 2015

Dernière mise à jour : août 2015

Revue des négociations collectives 2014

- En 2014, les négociations collectives se sont déroulées dans un climat de croissance économique soutenue mais modérée. La croissance du produit intérieur brut (PIB) réel de l'Ontario ([graphique 1](#)) a été estimée à 1,3 % en 2014, et son taux de chômage a baissé jusqu'à 7,3 %. Le taux d'inflation annuel moyen, tel qu'il est mesuré par l'indice des prix à la consommation de l'Ontario (IPC), était de 2,4 % en 2014 – il s'agit du plus haut taux d'inflation des trois dernières années, et ce taux n'atteignait que 1,0 % en 2013.
- Les dossiers des Services d'information sur les négociations collectives indiquent que plus de 1 741 conventions collectives visant environ 320 098 employés ont été ratifiées en 2014. Sur ces 1 741 conventions, 36,8 % touchaient les secteurs des soins de santé et de l'assistance sociale, 5,9 %, les services administratifs, les services de soutien, les services de gestion des déchets et les services d'assainissement, et 5,6 %, les administrations publiques locales, municipales et régionales.
- Les augmentations de salaire prévues par les conventions visant 150 employés ou plus ratifiées en 2014 sont passées de 1,0 % en 2013 à 1,5 %. Les conventions du secteur privé prévoyaient une augmentation annuelle moyenne du salaire de base de 1,9 % en 2014, par comparaison à 1,4 % dans le secteur public. Les règlements du secteur de la fabrication atteignaient en moyenne 1,7 %, par comparaison à 1,5 % dans le secteur non manufacturier et à 2,6 % dans le secteur de la construction.
- En 2014, environ 97 % ^[1] des conventions collectives ont été conclues sans arrêt de travail. Ces conventions ont été conclues par la conciliation, la médiation, l'arbitrage ou la négociation directe des parties.
- En 2014, 31 arrêts de travail touchant 5 479 employés relevant de la compétence de l'Ontario ont été recensés; ils ont entraîné la perte de 132 200 jours-personnes. Ce chiffre représente 0,01 % du temps de travail total estimatif perdu en Ontario en raison d'arrêts de travail.

Aperçu des négociations collectives prévues en 2015

- En 2015, la majorité des conventions qui expireront toucheront les soins de santé et l'assistance sociale, les autres services (à l'exception des administrations publiques), les administrations publiques locales, municipales et régionales, ainsi que le transport et l'entreposage. En ce qui concerne le nombre d'employés visés, la plupart des activités de négociation toucheront les employés des soins de santé et de l'assistance sociale, des municipalités et du commerce de détail.
- En 2015, les négociations collectives devraient avoir lieu dans un contexte économique de croissance plus forte et équilibrée. La croissance économique de l'Ontario devrait être plus robuste en 2016 et en 2017.^[2]

^[1] Conventions visant 150 employés ou plus.

^[2] Ministère des Finances de l'Ontario.

[précédent](#) | [suivant](#)

 **Facebook**

ISSN 1492-4358

Ministère du Travail

Normes d'emploi

Santé et sécurité

Relations de travail

Mobilité dans la construction
Ontario-Québec

Organismes, conseils,
commissions et tribunaux

Explorer le gouvernement

Renseignements

Bulletins électroniques

Quoi de neuf

Actualité Santé et sécurité
au travail

Travailleur avisé, travailleur en
santé

S'abonner

Alertes par courriel

RSS

Suivez le ministère

Twitter

YouTube

Table des matières | Imprimer cette page

I Règlements de négociations collectives en 2014

Diffusion : le 7 août 2015
Dernière mise à jour : août 2015

Selon les dossiers communiqués aux Services d'information sur les négociations collectives (SINC), les activités de négociation collective de 2014 comprenaient la ratification de 1 741 conventions collectives visant 320 098 employés. Le nombre de conventions représente une baisse par rapport aux 2 563 signalées en 2013, elle est attribuable au fait que 2013 était une année de construction. Ces conventions collectives représentent 13,1 % des 13 321 conventions actuellement consignées dans les dossiers des SINC et elles touchent environ 18,4 % de tous les employés basés en Ontario qui sont visés par une convention collective.

Sur les 1 741 conventions collectives ratifiées en 2014, 48,8 % étaient dans le secteur privé et représentaient 26,3 % de tous les employés visés par une convention collective. Ventilées par secteur (tableau 1), 88,5 % de toutes les conventions collectives conclues touchaient le secteur non manufacturier et la construction et visaient 93,4 % de tous les employés. Parmi les 1 741 conventions collectives, 1 563 (89,7 %) faisaient l'objet d'un renouvellement prévu et visaient 97,1 % de tous les employés. Sur les règlements restants, 163 (9,4 %) étaient des premières conventions, cinq (0,3 %) étaient des prolongations de conventions existantes et quatre (0,2 %) étaient des conventions renouvelées avant terme. En ce qui concerne le nombre d'employés visés, les activités de négociation étaient concentrées dans les secteurs des soins de santé et de l'assistance sociale (127 807), des services d'enseignement (44 560), du transport et de l'entreposage (24 110) (tableau 1) et des administrations publiques provinciales et territoriales (20 489).

Section I (a)

Tableau 1 a : Nombre de conventions collectives ratifiées en 2014 – secteur non manufacturier

Secteur non manufacturier	Conventions	Conventions %	Employés	Employés %
Services d'hébergement et de restauration	57	4,3	12 321	4,2
Services administratifs services de soutien services de gestion des déchets et services d'assainissement	103	7,7	3 790	1,3
Arts spectacles et loisirs	38	2,8	4 218	1,4
Services d'enseignement	42	3,1	44 560	15,1
Administration publique fédérale	14	1	4 816	1,6
Finance et assurances	12	0,9	1 961	0,7
Soins de santé et assistance sociale	641	47,9	127 807	43,2
Industrie de l'information et industrie culturelle	32	2,4	4 084	1,4
Administrations publiques locales municipales et régionales	97	7,2	12 986	4,4
Extraction minière exploitation en carrière et extraction de pétrole et de gaz	7	0,5	867	0,3
Autres services (sauf les administrations publiques)	81	6,1	15 959	5,4



Services professionnels scientifiques et techniques	22	1,6	2 739	0,9
Administrations publiques provinciales et territoriales	4	0,3	20 489	6,9
Services immobiliers et services de location et de location à bail	29	2,2	205	0,1
Commerce de détail	42	3,1	5 850	2
Transport et entreposage	63	4,7	24 110	8,1
Services publics	24	1,8	5 560	1,9
Commerce de gros	30	2,2	3 822	1,3
Total – secteur non manufacturier	1 338	100	296 041	100

Tableau 1 b : Nombre de conventions collectives ratifiées en 2014 – secteur fabrication

Fabrication	Conventions	Conventions %	Employés	Employés %
Fabrication de boissons et de produits du tabac	6	3	697	3,3
Fabrication de produits chimiques	11	5,5	330	1,6
Fabrication de vêtements	2	1	344	1,6
Fabrication de produits informatiques et électroniques	3	1,5	493	2,3
Fabrication de matériel, d'appareils et de composants électriques	6	3	836	4
Fabrication de produits métalliques	30	14,9	2 116	10,1
Fabrication d'aliments	26	12,9	4 180	19,9
Fabrication de meubles et de produits connexes	4	2	249	1,2
Fabrication de produits en cuir et de produits analogues	1	0,5	61	0,3
Fabrication de machines	16	8	939	4,5
Fabrication de produits minéraux non métalliques	25	12,4	709	3,4
Fabrication du papier	10	5	879	4,2
Fabrication de produits du pétrole et du charbon	1	0,5	3	0
Fabrication de produits en plastique et en caoutchouc	12	6	1 358	6,5
Première transformation des métaux	15	7,5	3 352	16
Impression et activités connexes de soutien	8	4	309	1,5
Usines de textiles	2	1	394	1,9
Fabrication de matériel de transport	17	8,5	3 333	15,9
Fabrication de produits en bois	6	3	427	2
Total – fabrication	201	100,00	21 009	100, 00

Tableau 1 c : Nombre de conventions collectives ratifiées en 2014 – secteur construction

Construction	Conventions	Conventions %	Employés	Employés %
Total - construction	202	100,00	3 048	100,00

Tableau 1 d : Nombre de conventions collectives ratifiées en 2014 – secteur non manufacturier fabrication et construction

Secteurs	Conventions	Conventions %	Employés	Employés %

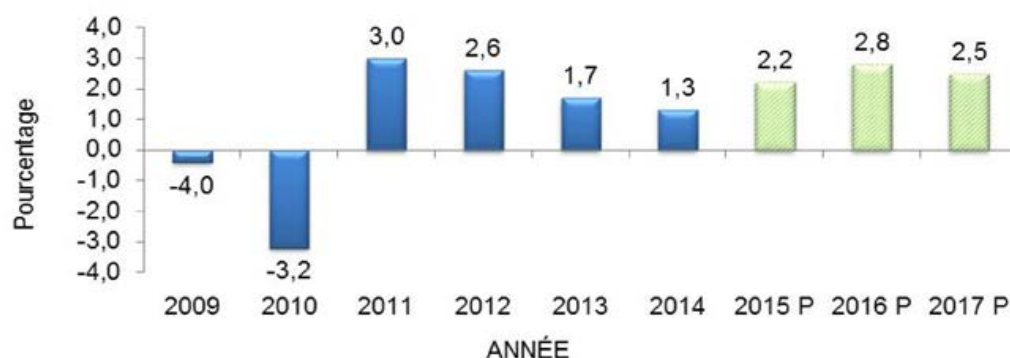
Secteur non manufacturier	1 338	76,9	296 041	92,5
Fabrication	201	11,5	21 009	6,6
Construction	202	11,6	3 048	1,0

Section I (b)

Climat économique^[2]

En 2014, les négociations collectives se sont déroulées dans un climat de croissance économique soutenue mais modérée. La croissance du produit intérieur brut (PIB) réel de l'Ontario (graphique 1) a été estimée à 1,3 % en 2014, soit une baisse par rapport au taux de croissance de 2013. Le taux de chômage de l'Ontario a baissé jusqu'à 7,3 % en 2014. Le taux d'inflation annuel moyen, tel qu'il est mesuré par l'indice des prix à la consommation de l'Ontario (IPC), était de 2,4 % en 2014 – il s'agit du plus haut taux d'inflation des trois dernières années, et ce taux n'atteignait que 1,0 % en 2013.

Graphique 1 : Indicateur économique choisi : PIB, 2009-2017



Graphique 2 : Indicateur économique choisi : IPC 2009-2017



^[2] Préviation.

Ministère des Finances de l'Ontario, enquête sur les prévisions du secteur privé, et Statistique Canada. Les chiffres de 2014 sont préliminaires.

[précédent](#) | [suivant](#)

ISSN 1492-4358

Ministère du Travail >

Normes d'emploi

Santé et sécurité

Relations de travail

Foire aux questions

Publications

Formulaires

Lois

Comment nous joindre

Mobilité dans la construction
Ontario-Québec

Organismes, conseils,
commissions et tribunaux >

Explorer le gouvernement >

Renseignements >

Bulletins électroniques ▾

Quoi de neuf

Actualité Santé et sécurité
au travail

Travailleur avisé, travailleur en
santé

S'abonner ▾

Alertes par courriel

RSS

[Table des matières](#) |  [Imprimer cette page](#)

II Augmentations de salaire négociées en 2014

Diffusion : le 7 août 2015

Dernière mise à jour : août 2015

En 2014, sur les 1 741 conventions collectives ratifiée, 408 visaient 150 employés ou plus et touchaient ensemble 262 763 employés. Ces règlements prévoyaient une augmentation annuelle moyenne de salaire de 1,5 %, soit une hausse par rapport à celle de 1,0 % en 2013. L'augmentation annuelle moyenne de salaire dans le secteur privé est passée de 2,3 % en 2013 à 1,9 % en 2014. Les conventions du secteur public prévoyaient une augmentation annuelle moyenne de salaire de 1,4 % en 2014, par comparaison à 0,5 % en 2013. Les facteurs influant sur les chiffres de 2014 dans le secteur public sont les conventions des conseils scolaires, qui ont expiré en 2014 et n'ont pas été renouvelées.

Graphique 3 : Augmentation annuelle moyenne de salaire pour tous les règlements et inflation, 2004-2014

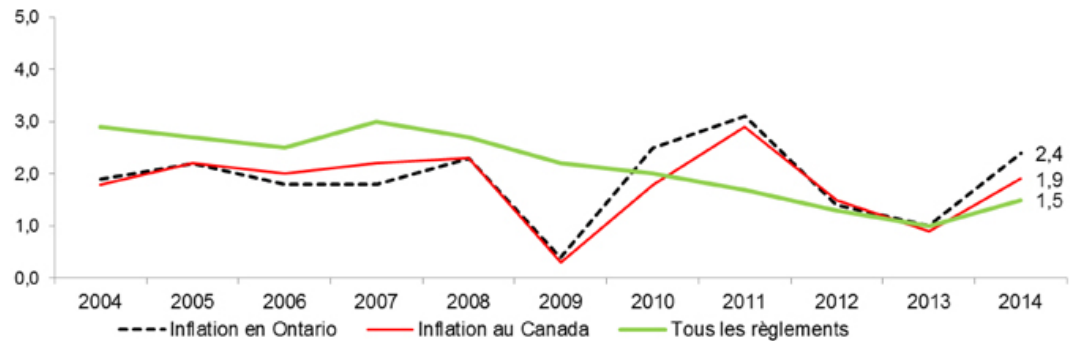


Tableau du graphique 3 : Augmentation annuelle moyenne de salaire pour tous les règlements et inflation, 2004-2014

Statistiques	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014
Inflation - Ontario	1,9	2,2	1,8	1,8	2,3	0,4	2,5	3,1	1,4	1	2,4
Inflation - Canada	1,8	2,2	2	2,2	2,3	0,3	1,8	2,9	1,5	0,9	1,9
Tous les règlements	2,9	2,7	2,5	3	2,7	2,2	2	1,7	1,3	1	1,5

Graphique 4 : Augmentation annuelle moyenne de salaire dans les secteurs privé et public et inflation, 2004-2014

Suivez le ministère

Twitter

YouTube

Facebook

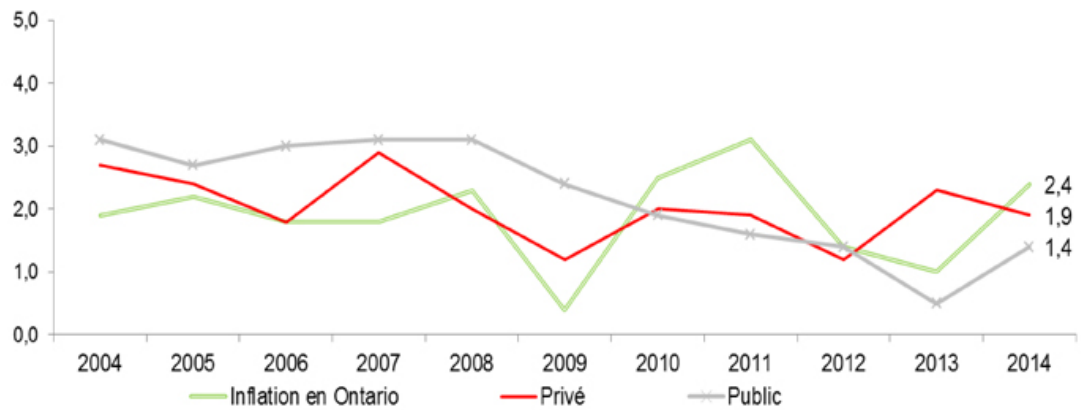


Tableau du graphique 4 : Augmentation annuelle moyenne de salaire dans les secteurs privé et public et inflation, 2004-2014

Statistiques	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014
Inflation - Ontario	1,9	2,2	1,8	1,8	2,3	0,4	2,5	3,1	1,4	1,0	2,4
Secteur privé	2,7	2,4	1,8	2,9	2,0	1,2	2,0	1,9	1,2	2,3	1,9
Secteur public	3,1	2,7	3,0	3,1	3,1	2,4	1,9	1,6	1,4	0,5	1,4

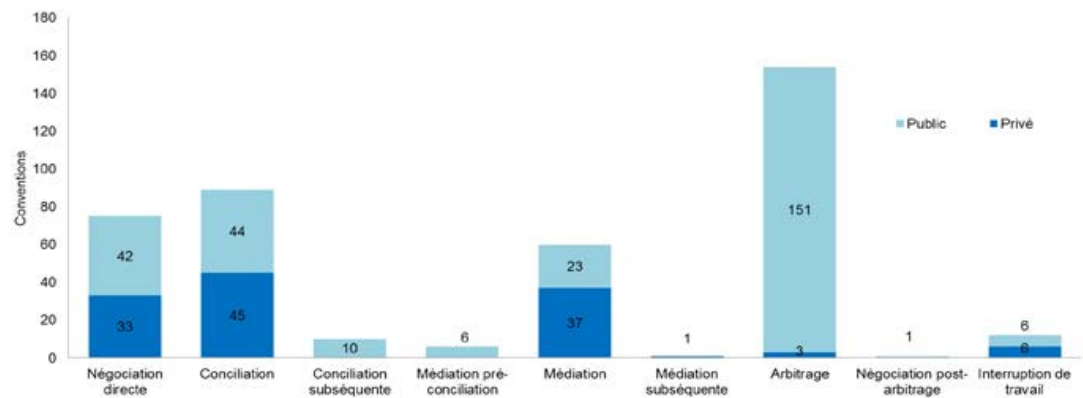
Mode de règlement

Sur les conventions visant 150 employés ou plus, 97 % de celles ratifiées en 2014 (visant environ 96,5 % des employés) ont été conclues sans arrêt de travail. Parmi celles-ci, 39,2 % ont été conclues avec l’aide d’un conciliateur ou d’un médiateur, 19,9 % (tableau 3) ont été conclues par la négociation directe et 37,7 % l’ont été par voie d’arbitrage. Dans le secteur public, 16,9 % des conventions ont été conclues par la négociation directe, par comparaison à 26,4 % dans le secteur privé. Le pourcentage de conventions conclues avec l’aide d’un conciliateur ou d’un médiateur était de 27,1 % dans le secteur public et de 66,4 % dans le secteur privé. Dans le secteur public, 53,4 % des conventions ont été conclues par voie d’arbitrage, par comparaison à 2,4 % dans le secteur privé.

Tableau 3 : Nombre de conventions collectives ratifiées en 2014 et employés visés par mode de règlement^[3]

Mode de règlement	Toutes les conv.	%	Tous les employés	Conv. privées	%	Empl. privé	Conv. publiques	%	Empl. publics
Négociation directe	75	18,4	40 798	33	26,4	13 198	42	14,8	27 600
Conciliation	89	21,8	53 865	45	36	15 733	44	15,5	38 132
Conciliation subséquente	10	2,5	3 693	-	-	-	10	3,5	3 693
Médiation pré-conciliation	6	1,5	1 861	-	-	-	6	2,1	1 861
Médiation	60	14,7	54 004	37	29,6	16 873	23	8,1	37 131
Médiation subséquente	1	0,2	12 000	1	0,8	12 000	-	-	-
Arbitrage	154	37,7	86 506	3	2,4	1 552	151	53,4	84 954
Négociation post-arbitrage	1	0,2	800	-	-	-	1	0,4	800
Interruption de travail	12	2,9	9 236	6	4,8	2 020	6	2,1	7 216
Tous les règlements	408	100,00	262 763	125	100,00	61 376	283	100,00	201 387

Graphique 5 : Mode de règlement, par secteur, 2014



Durée de la convention

Parmi toutes les conventions ratifiées en 2014, 49,9 % (tableau 4) ont une durée de trois ans, 28,4 % seront en vigueur deux ans et 18,1 % le seront pendant plus de trois ans. La majorité (67,5 %) des conventions du secteur privé ont une durée de trois ans, par comparaison à 33,1 % dans le secteur public. Le tableau 5 indique toutes les conventions collectives ratifiées en 2014 et les employés visés, selon les secteurs. Des durées de trois ans ont été négociées pour 56,7 % des conventions du secteur de la fabrication, 43,0 % de celles du secteur non manufacturier et 88,6 % des conventions en construction.

Tableau 4 : Durée des conventions collectives ratifiées en 2014, par secteur

Durée de la convention (années)	Toutes les conv	%	Tous les employés	Conv. privées	%	Empl. privés	Conv. publiques	%	Empl. publics
Moins de 12 mois	1	0,1	15	-	-	-	1	0,1	15
1 an	61	3,5	3 163	33	3,9	1 668	28	3,1	1 495
2 ans	495	28,4	101 638	69	8,1	5 471	426	47,8	96 167
3 ans	869	49,9	128 732	574	67,5	48 633	295	33,1	80 099
4 ans	239	13,7	72 220	124	14,6	19 047	115	12,9	53 173
5 ans	52	3	10 498	34	4	6 486	18	2	4 012
6 ans	23	1,3	1 907	15	1,8	1 106	8	0,9	801
10 ans	1	0,1	1 925	1	0,1	1 925	-	-	-
Total	1 741	100	320 098	850	100	84 336	891	100	235 762

Tableau 5 : Durée des conventions collectives ratifiées en 2014, par secteur

Durée de la convention (années)	Conv. en fabricat.	%	Empl. en fabricat	Conv. secteur non manuf.	%	Empl. secteur non manuf	Conv. en constr	%	Empl. en constr
Moins de 12 mois	-	-	-	1	0,1	15	-	-	-
1 an	11	5,5	423	49	3,7	2 728	1	0,5	12
2 ans	15	7,5	2 294	476	35,6	99 216	4	2	128
3 ans	114	56,7	12 120	576	43	114 433	179	88,6	2 179
4 ans	40	19,9	3 629	182	13,6	67 867	17	8,4	724
5 ans	18	9	2 410	33	2,5	8 083	1	0,5	5
6 ans	3	1,5	133	20	1,5	1 774	-	-	-
10 ans	-	-	-	1	0,1	1 925	-	-	-
Total	201	100	21 009	1 338	100	296 041	202	100	3 048

Durée des négociations

En 2014, les données concernant la durée des négociations sont tirées de 408 conventions collectives visant 150 employés ou plus. La durée moyenne des négociations dans tous les secteurs était de 7,4

mois. La durée moyenne des négociations dans le secteur public était de 9,1 mois par comparaison à 3,5 mois dans le secteur privé (tableaux 6 et 7).

Dans le secteur privé, 63,2 % des négociations ont duré de un à trois mois, par comparaison à 21,2 % dans le secteur public.

Tableau 6 : Durée des négociations

Durée des négociations (mois)	Total des conv	Total des employés	Conv. privées	Conv. privées	Empl. privés	Empl. publics
1- 3 mois	139	91 587	79	27 566	60	64 021
4 - 6 mois	133	105 404	29	23 885	104	81 519
7-9 mois	49	23 577	12	7 525	37	16 052
10-12 mois	16	16 734	2	510	14	16 224
13 mois et plus	71	25 461	3	1 890	68	23 571
Total	408	262 763	125	61 376	283	201 387

Tableau 7 : Durée moyenne des négociations

Secteur	Durée moyenne des négociations (mois)
Privé	3,5
Public	9,1
Total	7,4

Distribution des augmentations de salaire

En 2014, les données concernant la distribution des augmentations de salaire sont tirées de 408 conventions collectives visant 150 employés ou plus. Dans l’ensemble, 3,1 % des employés n’ont pas reçu d’augmentation de salaire, alors qu’environ 61,2 % (tableau 8) ont reçu des augmentations annuelles moyennes de salaire allant de 1 % à 1,9 % et que 18,4 % ont reçu des augmentations de 2,0 % à 2,9 %.

Dans le secteur public, 2,9 % des employés n’ont pas reçu d’augmentation de salaire, par comparaison à 3,9 % de ceux du secteur privé. Dans le secteur privé, 51 % des employés ont reçu des augmentations allant de 2,0 % à 2,9 %, et 33,5 % ont reçu des augmentations de 1,0 % à 1,9 %.

Tableau 8 : Distribution des augmentations de salaire par secteur

Pourcentage d'augmentation	Toutes les conv. %	Toutes les empl. %	Conv. privées %	Empl. privées %	Conv. publiques %	Empl. publics %
Pas d’augmentation	9,3	3,1	8,8	3,9	7,4	2,9
0,1 - 0,9 %	15,2	16,4	13,6	8,8	15,9	18,7
1,0 - 1,9 %	56,6	61,2	31,2	33,5	67,8	69,7
2,0 - 2,9 %	18,1	18,4	41,6	51	7,8	8,5
3,0 - 3,9 %	1,2	0,4	2,4	1,2	0,7	0,2
4,0 - 4,9 %	0,5	0,2	1,6	0,9	0,0	0,0
6,0 - 6,9 %	0,5	0,2	0,8	0,7	0,4	0,1

Tendances des salaires par secteur^[4]

Tendances des règlements du secteur public (parapublic municipal, parapublic non municipal, fédéral) et du secteur privé

Le premier graphique ci-dessous illustre l’augmentation annuelle moyenne du salaire de base pondérée et mobile sur trois mois pour les conventions visant 150 employés ou plus dans les secteurs parapublic non municipal, parapublic municipal, fédéral et privé en Ontario en 2013 et en 2014.

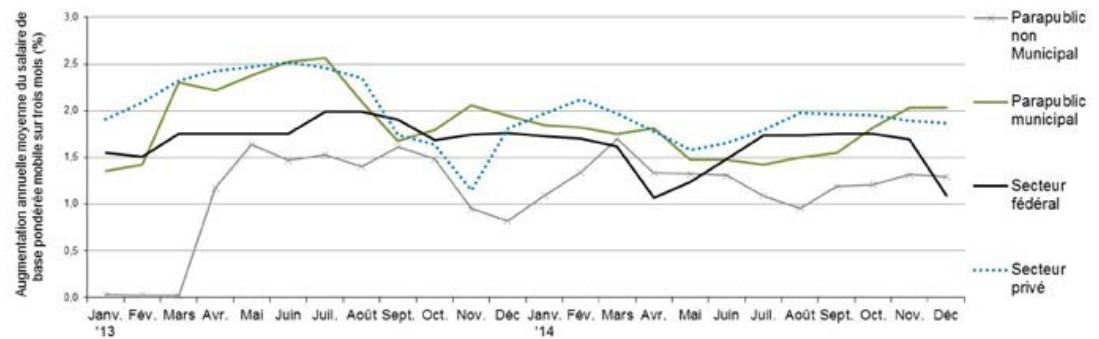
Le secteur parapublic non municipal a connu une augmentation annuelle moyenne du salaire de base de 1,3 % en 2014, par comparaison à 0,3 % en 2013. Le maximum ci-dessous survient au printemps 2014 et la tendance se stabilise à 1,3 % en décembre 2014. Les minimums sont survenus à l’hiver 2013 en raison du grand nombre de conventions collectives conclues dans le secteur de l’enseignement qui

prévoient des augmentations de salaire de 0 %, ce qui a influé sur les chiffres des trois mois suivants.

Le secteur parapublic municipal a connu une augmentation annuelle moyenne du salaire de base de 1,7 % en 2014, par comparaison à 2,2 % en 2013. En 2014, le maximum de 2,0 % a été atteint dans les derniers mois et le pourcentage est demeuré fixe en décembre.

Dans le secteur fédéral, l’augmentation annuelle moyenne du salaire de base était de 1,8 % en 2013 et a diminué à 1,5 % en moyenne en 2014. Les deux maximums de 2,0 % ci-dessous sont survenus à l’été 2013.

Graphique 6 : Tendances des salaires par secteur, 2013-2014



Tendances de l'indice des prix à la consommation et des règlements dans l'ensemble du secteur public et dans le secteur privé

Le second graphique ci-dessous illustre l’augmentation annuelle moyenne du salaire de base pondérée et mobile sur trois mois pour les conventions visant 150 employés ou plus dans l’ensemble du secteur public et dans le secteur privé, ainsi que l’indice des prix à la consommation en 2013 et en 2014.

Dans l’ensemble du secteur public, l’augmentation annuelle moyenne du salaire de base pondérée et mobile sur trois mois a atteint 1,4 % en 2014 par comparaison à 0,4 % en 2013. Le secteur privé a connu une augmentation annuelle moyenne du salaire de base de 1,8 en 2014, par comparaison à 2,3 % en 2013.

L’indice des prix à la consommation en Ontario était de 2,3 % en 2014.

Graphique 7 : Indice des prix à la consommation, ensemble du secteur public et secteur privé, 2013-2014



Règlements des salaires par trimestre

Table 9: Average Annual Increase in Base Wage Rates, by Quarter and Sector

Trimestre	Toutes les conventions	Secteur privé	Secteur public
Premier trimestre	1,8	2	1,7
Second trimestre	1,4	1,7	1,3
Troisième trimestre	1,4	2	1,2
Quatrième trimestre	1,6	1,9	1,5

Total	1,5	1,9	1,4
-------	-----	-----	-----

Tableau 10 : Augmentation annuelle moyenne des taux de salaire de base, par trimestre et secteur

Trimestre	Fabrication	Secteur non manufacturier	Construction
Premier trimestre	1,2	1,8	2,4
Second trimestre	1,8	1,4	-
Troisième trimestre	1,5	1,4	-
Quatrième trimestre	1,7	1,6	2,7
Total	1,6	1,5	2,6

Règlements des salaires par secteur

En 2014, l’augmentation annuelle moyenne de salaire (tableau 12) a atteint 1,6 % dans le secteur de la fabrication, par comparaison à 1,5 % dans le secteur non manufacturier, et 2,6 % en construction.

Dans le secteur non manufacturier, l’augmentation annuelle moyenne de salaire accordée à la plus grande concentration d’employés (tableau 11) était de 1,3 % dans les soins de santé et l’assistance sociale. La plus importante augmentation de salaire du secteur non manufacturier a touché l’extraction minière, l’exploitation en carrière et l’extraction de pétrole et de gaz (2,3 %), suivies des services publics (2,1 %). La plus faible augmentation de salaire accordée à la plus grande concentration d’employés en fabrication était de 1,2 % dans le secteur de la première transformation des métaux.

Les 18 conventions renfermant des clauses relatives à des primes de vie chère (IVC) (tableau 12) ont accordé des augmentations s’établissant à 1,7 %, une hausse par rapport à 1,4 % en 2013. Par comparaison, la moyenne des 752 autres conventions sans clause d’IVC était de 1,5 %, une hausse par rapport à 1,0 % l’année précédente.

Tableau 11 a : Augmentation annuelle moyenne des taux de salaire de base, secteur non manufacturier

Tout le secteur non manufacturier	Total des conv.	Total des employés	Total %	Conv. avec IVC	Employés bénéficiant d'une IVC	IVC %	Conv. sans IVC	Empl. sans IVC	Sans IVC %
Services d'hébergement et de restauration	21	10 887	1,9	-	-	-	21	10 887	1,9
Services administratifs, services de soutien, services de gestion des déchets et services d'assainissement	3	1 359	1	-	-	-	3	1 359	1
Arts, spectacles et loisirs	8	2 643	1,7	-	-	-	8	2 643	1,7
Services d'enseignement	29	44 021	1,3	-	-	-	29	44 021	1,3
Administration publique fédérale	7	4 199	1,8	-	-	-	7	4 199	1,8
Finance et assurances	4	1 642	1,8	1	421	2,3	3	1 221	1,7
Soins de santé et assistance sociale	199	101 631	1,3	-	-	-	199	101 631	1,3
Industrie de l'information et industrie culturelle	5	3 016	1,5	-	-	-	5	3 016	1,5

Administrations publiques locales, municipales et régionales	21	9 109	2	-	-	-	21	9 109	2
Extraction minière, exploitation en carrière, extraction de pétrole et de gaz	3	805	2,3	1	190	2,2	2	615	2,4
Autres services (sauf les administrations publiques)	6	13 198	2	-	-	-	6	13 198	2
Services professionnels, scientifiques et techniques	7	1 915	1,8	1	350	2,7	6	1 565	1,6
Administrations publiques provinciales et territoriales	3	20 239	1,6	-	-	-	3	20 239	1,6
Commerce de détail	5	4 346	1,6	-	-	-	5	4 346	1,6
Transport et entreposage	25	22 772	1,7	1	918	0,7	24	21 854	1,7
Services publics	7	5 165	2,1	3	3 555	2,1	4	1 610	2
Commerce de gros	2	1 075	0,9	-	-	-	2	1 075	0,9
Total, secteur non manufacturier	355	248 022	1,5	7	5 434	1,9	348	242 588	1,5

Tableau 11 b : Augmentation annuelle moyenne des taux de salaire de base, fabrication

Fabrication	Total des conv.	Total des empl.	Total %	Employés bénéficiant d'une IVC	Employés bénéficiant d'une IVC	IVC %	Conv. sans IVC	Empl. sans IVC	Sans IVC %
Fabrication de boissons et de produits du tabac	2	460	2,5	1	250	1,3	1	210	3,9
Fabrication de vêtements	1	271	2,2	-	-	-	1	271	2,2
Fabrication de produits informatiques et électroniques	2	483	1,3	-	-	-	2	483	1,3
Fabrication de matériel, d'appareils et de composants électriques	3	707	1,9	1	196	1,6	2	511	2
Fabrication de produits métalliques	4	828	1,6	-	-	-	4	828	1,6
Fabrication d'aliments	10	3 083	1,8	1	380	1,4	9	2 703	1,8
Fabrication de machines	4	694	1,3	2	314	1,2	2	380	1,3
Fabrication du papier	1	263	2	-	-	-	1	263	2

Fabrication de produits en plastique et en caoutchouc	3	771	0,7	1	390	1,2	2	381	0,2
Première transformation des métaux	9	2 901	1,2	3	1 239	1,5	6	1 662	1
Impression et activités connexes de soutien	1	170	2,1	-	-	-	1	170	2,1
Usines de textiles	2	394	2	-	-	-	2	394	2
Fabrication de matériel de transport	7	2 576	1,8	2	1 147	1,3	5	1 429	2,2
Fabrication de produits en bois	1	150	2	-	-	-	1	150	2
Total, fabrication	50	13 751	1,6	11	3 916	1,4	39	9 835	1,7

Tableau 11 c : Augmentation annuelle moyenne des taux de salaire de base, construction

Construction	Total des conv.	Total des empl.	Total %	Empl. bénéficiant d'une IVC	Empl. bénéficiant d'une IVC	IVC %	Conv. sans IVC	Empl. sans IVC	Sans IVC %
Total, construction	3	990	2,6				3	990	2,6

Tableau 12 : Augmentation annuelle moyenne des taux de salaire de base, par secteur

Secteur	Total des conv.	Total des empl.	Total %	Empl. bénéficiant d'une IVC	Empl. bénéficiant d'une IVC	IVC %	Conv. sans IVC	Empl. sans IVC	Sans IVC %
Secteur non manufacturier	355	248 022	1,5	7	5 434	1,9	348	242 588	1,5
Fabrication	50	13 751	1,6	11	3 916	1,4	39	9 835	1,7
Construction	3	990	2,6	-	-	-	3	990	2,6
Tous les secteurs	408	262 763	1,5	18	9 350	1,7	390	253 413	1,5

[3] En raison de la modification de notre base de données découlant de modifications législatives, les chiffres fournis actuellement au tableau 3 concernent les conventions visant au moins 150 employés. En raison d'un changement dans les méthodes de collecte de données, les données de 2014 et des années suivantes ne sont pas totalement comparables à celles des années antérieures à 2014.

[4] Les données sur les salaires sont tirées des conventions visant 150 employés ou plus, un corpus représentant 81 % de tous les employés syndiqués de l'Ontario. Elles sont fondées également sur les conventions ratifiées du 1er septembre 2012 au 31 décembre 2014. L'augmentation annuelle moyenne du salaire de base est calculée sur la durée de la convention collective et exclut les paiements forfaitaires. Les données sur les salaires tiennent compte en outre des estimations des indemnités de vie chère.

[précédent](#) | [suivant](#)

[ACCUEIL](#) | [LE MINISTÈRE](#) | [NOUVELLES](#) | [VIDÉOS ET PHOTOS](#) | [POUR NOUS JOINDRE](#)

Où suis-je: Ministère du Travail de l'Ontario > Relations de travail > Publications > review > III Principales conventions collectives ratifiées en 2014

Ministère du Travail

Normes d'emploi

Santé et sécurité

Relations de travail

► Foire aux questions

► Publications

► Formulaires

► Lois

► Comment nous joindre

Mobilité dans la construction
Ontario-Québec

Organismes, conseils,
commissions et tribunaux

Explorer le gouvernement

Renseignements

Bulletins électroniques

► Quoi de neuf

► Actualité Santé et sécurité
au travail

► Travailleur avisé, travailleur en
santé

S'abonner

►  Alertes par courriel

►  RSS

[Table des matières](#) |  [Imprimer cette page](#)

III Principales conventions collectives ratifiées en 2014

Diffusion : le 7 août 2015

Dernière mise à jour : août 2015

Secteur non manufacturier

Soins de santé et assistance sociale

L'année 2014 a été caractérisée par un volume élevé de négociation centralisée, en particulier en ce qui concerne les hôpitaux, dans le secteur des soins de santé et de l'assistance sociale.

En 2014, deux décisions d'arbitrage ont été rendues à l'égard des hôpitaux participants, représentés par l'Association des infirmières et infirmiers (AIIO) de l'Ontario et le Syndicat des employés de la fonction publique de l'Ontario (SEFPO). La décision concernant l'Association, rendue en avril, touchait 139 hôpitaux (y compris l'Hôpital d'Ottawa et le Réseau universitaire de santé) et environ 59 400 employés. La décision concernant le SEFPO, rendue en septembre, touchait 50 hôpitaux, y compris St. Joseph's Healthcare et le Rouge Valley Health System, et visait environ 9 700 employés. Les deux décisions prévoyaient des augmentations de salaire de 1,4 % chaque année.

Le Council of Academic Hospitals of Ontario et la Professional Association of Residents of Ontario ont reçu une convention de renouvellement de trois ans établie par voie d'arbitrage qui vise 5 000 employés et prévoit des augmentations de salaire de 1,4 % chaque année de la convention. La décision comprenait des rajustements spéciaux de 850 \$ pour l'année d'études supérieures (AES) 1, de 400 \$ pour les AES 3 et 4, et de 750 \$ pour les AES 5 à 9 à chacune des trois années de la convention, une augmentation du congé parental de 75 % à 84 %, ainsi que la réduction du congé parental lui-même à 12 semaines.

Bruyere Continuing Care (St. Vincent and Elizabeth Bruyere Hospital and Residence) a reçu une décision d'arbitrage de deux ans concernant le Syndicat canadien de la fonction publique (SCFP), section locale 4540. Cette décision prévoyait des augmentations de salaire de 2 % chaque année pour 774 employés.

L'Hôpital St. Michael a conclu une convention de renouvellement de cinq ans avec l'Union internationale des employés de services (UIES), qui représentait 800 employés. La convention prévoit des augmentations de salaire de 2 % la première année et de 0,7 % à chacune des quatre autres années, en plus de paiements forfaitaires de 0,7 % du salaire (sauf la première année).

La cité de Thunder Bay (foyers pour personnes âgées) et Unifor (section locale 229) ont signé une convention de renouvellement de trois ans qui vise 650 infirmières et infirmiers auxiliaires autorisés, professionnels et employés de service et qui accorde des augmentations de salaire de 1,75 % en juillet, chaque année de la convention.

Chartwell Seniors Housing Retirement (The Westmount/Wynfield/Woodhaven et Waterford) et le Health Care, Office and Professional Employees Union, section locale 220, en affiliation avec la Fraternité unie des charpentiers et menuisiers, ont reçu une convention de renouvellement de deux ans établie par voie d'arbitrage qui visait 885 infirmières et infirmiers auxiliaires autorisés et employés de service et qui prévoyait des augmentations de salaire de 1 % la première année ainsi qu'un paiement forfaitaire de 1 % du salaire la deuxième année.

La Société canadienne de la Croix-Rouge (services de soutien personnel) et les Partenaires de soins de la Croix-Rouge ont reçu une convention de renouvellement de trois ans établie par voie d'arbitrage après un arrêt de travail. Ce règlement vise deux unités de négociation de l'Union internationale des employés de

Suivez le ministère

Twitter

YouTube

Facebook

services (UIES) qui représentent au total 4 050 employés. La convention prévoit un paiement forfaitaire de 1,4 % du taux horaire la première année et des augmentations de salaire de 1,4 % les deux autres années, ainsi que des augmentations des indemnités de déplacement à 36 cents et à 37 cents par kilomètre. Le Syndicat canadien de la fonction publique (SCFP) a signé une convention de renouvellement de quatre ans après des négociations centralisées avec huit centres d'accès aux soins communautaires participants. La convention, qui vise environ 1 285 employés, accorde une augmentation annuelle moyenne du salaire de base de 0,7 % en plus de paiements forfaitaires.

Enseignement et services connexes

L'Université Carleton et le Syndicat canadien de la fonction publique (SCFP), section locale 4600, ont signé une convention de renouvellement de trois ans visant 1 800 aides enseignants de l'unité 1 et 750 chargés de cours à contrat de l'unité 2. La convention n'accordait aucune augmentation de salaire la première année, mais en prévoyait une de 2 % à chacune des deux autres années, sauf pour l'échelon supérieur des aides enseignants, qui reçoit 1,5 % la troisième année. L'Université de Windsor a signé, après une interruption de travail, une convention de renouvellement de trois ans avec l'association des professeurs de l'Université de Windsor, qui représente 890 enseignants et bibliothécaires. La convention accorde des augmentations de salaire de 3 % la troisième année de la convention et des paiements forfaitaires uniques de 1 250 \$ à chacune des deux premières années. Les autres changements prévus comprennent une augmentation de l'indemnité de surcharge et l'amélioration des prestations liées à l'orthophonie, aux appareils auditifs, à la chiropractie et aux soins de la vue.

L'Université Western Ontario a renouvelé une convention de quatre ans avec son association d'enseignants, qui représente 1 627 personnels enseignants. Les faits saillants de la convention comprennent des augmentations de salaire de 1,25 % la première année et de 1 % à chacune des autres années, ainsi que des paiements forfaitaires additionnels de 1 050 \$ en juillet des trois premières années. Les autres changements prévus comprennent un fonds de parcours de carrière valant 800 \$ par membre à temps plein du corps enseignant en 2017-2018. Les améliorations des avantages sociaux comprennent une augmentation de la contribution de l'employeur au régime de retraite de 0,5 % pour les membres à temps plein du corps enseignant qui comptent 20 ans de service.

L'Université de Guelph et son association d'enseignants ont conclu une convention de renouvellement de trois ans visant 787 enseignants, bibliothécaires et vétérinaires. La convention prévoit des indemnités de vie chère de 2 % à ses deux dernières années et des augmentations de l'échelon inférieur de l'échelle salariale de 2 % pour les enseignants, les bibliothécaires et les vétérinaires. Les autres changements prévus comprennent des augmentations annuelles de 1 275 \$ liées à la carrière et fondées sur le rendement la première année, de 2 550 \$ aux deux dernières années de la convention et un paiement forfaitaire de 2 000 \$ pour les vétérinaires employés de façon active depuis septembre 2010.

Le Conseil des employeurs des collèges a renouvelé deux conventions avec le Syndicat des employés de la fonction publique de l'Ontario en septembre. La première est une convention de renouvellement de 37 mois visant 11 500 enseignants et prévoyant des augmentations de salaire de 1,2 % la première année de la convention, de 1,5 % la deuxième et de 1,8 % la troisième, ainsi qu'un paiement forfaitaire unique ouvrant droit à pension de 900 \$ pour les employés à temps plein. La seconde convention est un renouvellement de quatre ans visant 7 500 employés de soutien et prévoyant des augmentations de salaire de 1 % à chacune des deux premières années et de 0,5 % à chacune des deux dernières. Des paiements forfaitaires de 1 % étaient accordés pour les deux dernières années également, selon le salaire des employés durant ces années de la convention.

Administrations municipales

Après une interruption de travail, la municipalité régionale de Durham a signé une convention de renouvellement de quatre ans avec le Syndicat canadien de la fonction publique (SCFP), section locale 1764. La convention accorde à 1 522 travailleurs intérieurs et ambulanciers des augmentations de salaire de 1,25 % les deux premières années, de 1,5 % la troisième et de 1,95 % la dernière année. Cette convention prévoit également des améliorations des prestations de soins de santé, y compris la création d'un compte de dépenses de santé de 200 \$ par année.

La cité de Mississauga a renouvelé une convention de quatre ans avec l'Association internationale des pompiers, section locale 1212, qui représente 695 employés. La convention prévoit des augmentations de salaire de 2,9 % à compter du 1er janvier 2011, un total de 3,2 % en 2012, un total de 2,44 % en 2013 (payé en janvier et en juillet) et une dernière augmentation de salaire de 2,48 % en janvier 2014.

La cité de Pickering et le Syndicat canadien de la fonction publique (SCFP), section locale 129, ont signé une convention de renouvellement de trois ans visant 622 employés et prévoyant des augmentations de salaire de 1,5 % chaque année de la convention.

La Commission de services policiers d'Ottawa et l'Ottawa Police Association ont reçu une décision d'arbitrage qui renouvelle deux conventions de deux ans. La décision visait 1 335 employés en uniforme et 566 civils, et elle accordait des augmentations de salaire de 2,5 % à chacune de ses années.

Commerce de détail

Pharma Plus Drugmarts Ltd. et les Travailleurs et travailleuses unis de l'alimentation et du commerce, section locale 175, ont signé une convention de renouvellement de 39 mois. La convention accorde à 2

190 employés des augmentations de salaire de 20 cents l'heure au moment de la ratification, de 25 cents en février 2016 et 2017, en plus de paiements forfaitaires de 400 \$ et de 200 \$ pour les employés à temps plein et à temps partiel au-dessus des taux maximaux en 2016 et en 2017. Les autres changements prévus comprennent des modifications des heures de travail et des congés de maladie.

Pharmx Rexall Drug Stores et les Travailleurs et travailleuses unis de l'alimentation et du commerce, section 175, ont conclu une convention de renouvellement de 37 mois visant 1 134 employés. La convention prévoit des augmentations de salaire de 20 cents l'heure la première année et une autre de 25 cents aux deuxième et troisième années, ainsi que des paiements forfaitaires de 400 \$ et de 200 \$ pour les employés à temps plein et à temps partiel au-dessus des taux maximaux.

Les technologues agréés 2 à temps plein et à temps partiel (échelon 9) recevront des paiements forfaitaires de 400 \$ et de 200 \$ respectivement en février 2016 et 2017.

Transport

La Commission de transport de Toronto et le Syndicat uni du transport, section locale 113, ont conclu une convention de renouvellement de quatre ans qui vise 9 952 employés et prévoit des augmentations de salaire variables selon les unités de négociation. Les conducteurs, y compris ceux de Wheel Trans, reçoivent 2 % à chacune des trois premières années et de 2,25 % la dernière année; les groupes 1-3 (y compris les enquêteurs à la circulation), un paiement forfaitaire unique de 500 \$ chaque année; et tous les autres employés, une augmentation de salaire de 1 % la première année de la convention, une augmentation de 0,5 % plus un paiement forfaitaire de 1,5 % la deuxième année et des augmentations de 1,75 % la troisième année et de 2,25 % la quatrième année. Le marché comprend aussi une prime de 75 cents l'heure pour les métiers spécialisés, une augmentation des prestations de soins de la vue et l'amélioration des droits de rappel.

Metrolinx (Go Transit) et le Syndicat uni du transport, section locale 1587, ont conclu une convention de quatre ans visant 1 860 employés. La convention prévoit des augmentations de salaire de 1,8 % les première et deuxième années et de 2,3 % les troisième et quatrième années, ainsi qu'un rajustement économique des taux de salaire des agents de sécurité de 25 cents l'heure chaque année de la convention.

Bombardier Transport Canada Inc. a conclu deux conventions en 2014. La première, une convention de renouvellement de cinq ans, concernait la division Go Transit Operations/Metrolinx Union Pearson Express et la Conférence ferroviaire Teamsters Canada, division 660, qui représente 600 employés. Les augmentations de salaire sont de 3 % la première année de la convention, de 2 % les deuxième, troisième et quatrième années et de 2,75 % la dernière. La seconde convention conclue un mois plus tard avec Unifor, section locale 1075, dure trois ans, vise 800 employés et prévoit des augmentations de salaire de 10 cents l'heure à chacune des deux dernières années, ainsi que l'intégration d'une IVC de 76 cents l'heure.

Services publics

Enbridge Inc. (Enbridge Gas Distribution) et Unifor ont signé une convention de renouvellement de trois ans visant 670 employés. Cette convention prévoit des augmentations de salaire de 2 % chaque année et de nouveaux taux de salaire pour les employés de bureau engagés après la ratification.

Gouvernement provincial

Le gouvernement de l'Ontario et l'Association des employées et employés gestionnaires, administratifs et professionnels de la couronne de l'Ontario ont conclu une convention de renouvellement de quatre ans prévoyant des augmentations de salaire de 1,4 % à chacune de ses deux dernières années. La convention vise au total 11 337 employés; les faits saillants comprennent un système de sécurité d'emploi amélioré, le rétablissement d'un régime de congé de maladie à court terme à 75 % pour tous les jours de maladie à compter du 7^e jusqu'au 130^e, l'élimination des clauses relatives à la protection du revenu à long terme (IVC) et des modifications de celles concernant l'indemnité de licenciement.

Communications

La Société canadienne des postes et l'Alliance de la Fonction publique du Canada ont conclu une convention de renouvellement de quatre ans visant 918 employés à temps partiel et employés nommés pour des périodes déterminées. La convention prévoit des augmentations de salaire de 1,5 % la première année et de 1,25 % la deuxième, et n'en accorde aucune les troisième et quatrième années. Les nouveaux employés participent à un régime de retraite à cotisation déterminée et les clauses relatives aux vacances sont réduites.

L'Association canadienne des annonceurs et l'Alliance of Canadian Cinema, Television and Radio Artists ont conclu une convention de trois ans visant 12 000 employés. La convention prévoit des augmentations de salaire de 2 % chaque année.

Autres services

Windsor Casino Ltd. (Caesar's Windsor) et Unifor ont renouvelé une convention de quatre ans visant 2 830 employés et prévoyant des primes à la signature de 200 \$ à 1 500 \$, des augmentations de salaire

de 25 et de 35 cents l'heure les deuxième et quatrième années, ainsi que des paiements forfaitaires les deuxième et troisième années. La convention améliore les prestations de soins de santé, prévoit une assurance-vie et comprend de nouvelles clauses relatives aux mises à pied et aux rappels, ainsi que des modifications de la clause relative à la sous-traitance.

Fabrication

Matériel de transport

Bombardier Transport et UNIFOR, section locale 1075 (usine de Thunder Bay), ont renouvelé une convention de trois ans visant 799 employés et n'accordant aucune augmentation de salaire la première année. Elle prévoit toutefois une augmentation de 10 cents l'heure les deuxième et troisième années et comprend l'intégration d'une IVC de 76 cents l'heure touchant les augmentations de salaire de la première année. Les autres changements prévus comprennent une prime à la retraite de 6 000 \$ pour les employés qui choisissent la retraite pendant la durée de la convention, ainsi qu'une autre prime de retraite valant 1,5 % de la pension annualisée pour ceux qui ont pris leur retraite depuis le 3 janvier 1984.

Produits alimentaires et boissons

Fearman's Pork, A Sofina Foods Company et les Travailleurs et travailleuses unis de l'alimentation et du commerce du Canada, section locale 175, ont signé une convention de renouvellement de cinq ans visant 741 employés. Les augmentations de salaire sont de 35 cents l'heure la première année de la convention, de 35 cents les deuxième et troisième et de 40 cents les quatrième et cinquième années.

[précédent](#) | [suivant](#)

ISSN 1492-4358

Ministère du Travail >

Normes d'emploi

Santé et sécurité

Relations de travail

► Foire aux questions

► Publications

► Formulaires

► Lois

► Comment nous joindre

Mobilité dans la construction
Ontario-Québec

Organismes, conseils,
commissions et tribunaux >

Explorer le gouvernement >

Renseignements >

Bulletins électroniques ▼

► Quoi de neuf

► Actualité Santé et sécurité
au travail

► Travailleur avisé, travailleur en
santé

S'abonner ▼

►  Alertes par courriel

►  RSS

[Table des matières](#) |  [Imprimer cette page](#)

IV Arrêts de travail relevant de la compétence de l'Ontario

Diffusion : le 7 août 2015

Dernière mise à jour : août 2015

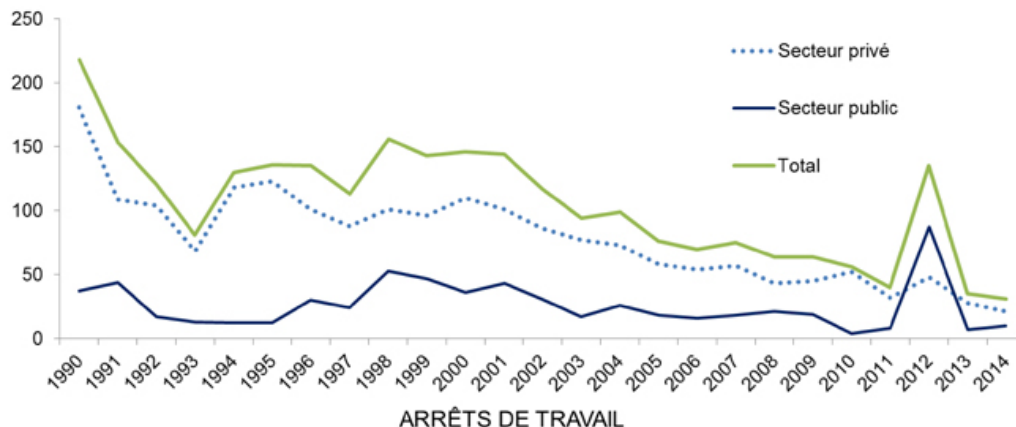
En 2014, 31 arrêts de travail relevant de la compétence de l'Ontario ([tableau 13](#)) ont été signalés, par comparaison à 35 en 2013. Les arrêts de travail de 2014 ont touché 5 479 employés et ont entraîné la perte de 132 200 jours-personnes, par comparaison à 13 155 employés et à 288 310 jours-personnes en 2013.

En 2014, 14 arrêts de travail ont été signalés dans le secteur de la fabrication, une augmentation par rapport aux 13 de 2013. Le secteur non manufacturier a signalé 17 arrêts de travail en 2014 par comparaison à 14 en 2013.

Le nombre d'arrêts de travail dans le secteur privé est passé de 28 en 2013 à 21 en 2014, par comparaison au secteur public où il est passé de 7 en 2013 à 10 en 2014. Le nombre de jours-personnes perdus dans le secteur privé est passé de 267 030 en 2013 à 103 330 en 2014. Le nombre de jours-personnes perdus a augmenté dans le secteur public, passant de 21 280 en 2013 à 28 870 en 2014.

En 2014, les arrêts de travail dans le secteur de la fabrication ont représenté 75,8 % des jours-personnes perdus par comparaison à 44,7 % en 2013. En 2014, 0,01 % du temps de travail estimé en Ontario ([tableau 14](#)) a été perdu en raison d'arrêts de travail, par comparaison à 0,02 % en 2013.

Graphique 8 : Arrêts de travail, 1990-2014



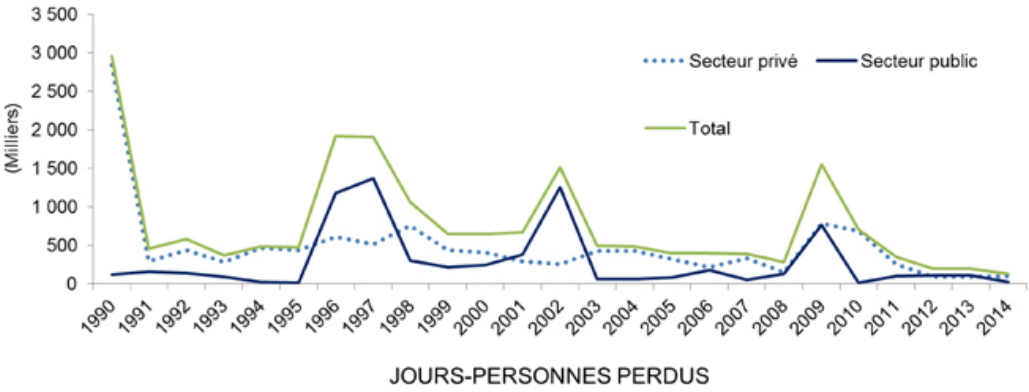
Graphique 9 : Jours-personnes perdus, 1990-2014

Suivez le ministère

Twitter

YouTube

Facebook



[précédent](#) | [suivant](#)

ISSN 1492-4358

Ministère du Travail >

Normes d'emploi

Santé et sécurité

Relations de travail

Mobilité dans la construction
Ontario-Québec

Organismes, conseils,
commissions et tribunaux >

Explorer le gouvernement >

Renseignements >

Bulletins électroniques ▾

► [Quoi de neuf](#)

► [Actualité Santé et sécurité
au travail](#)

► [Travailleur avisé, travailleur en
santé](#)

S'abonner ▾

►  [Alertes par courriel](#)

►  [RSS](#)

Suivez le ministère ▾

►  [Twitter](#)

►  [YouTube](#)

[Table des matières](#) |  [Imprimer cette page](#)

V Aperçu des négociations collectives prévues en 2015

Diffusion : le 7 août 2015

Dernière mise à jour : août 2015

En 2015, les négociations collectives devraient avoir lieu dans un contexte économique de croissance plus forte et équilibrée alimentée par les investissements des entreprises et les exportations découlant de la valeur compétitive du dollar canadien, de la croissance plus robuste aux É.-U. et des prix inférieurs du pétrole. On prévoit que l'économie de l'Ontario connaîtra une forte croissance à moyen terme. Selon un sondage mené auprès de prévisionnistes du secteur privé^[5], le produit intérieur brut réel de l'Ontario croîtra de 2,8 % en 2015, de 2,5 % en 2016, de 2,3 % en 2017 et de 2,2 % en 2018. L'inflation des prix à la consommation en Ontario devrait atteindre 1,0 % en 2015 et s'élever jusqu'à 2,3 % en 2016 pour redescendre à 2,0 % en 2017. Le taux d'emploi de l'Ontario devrait augmenter de 1,1 % en 2015 et de 1,3 % en 2016, alors qu'on s'attend à ce que le taux de chômage diminue à 6,9 % en 2015 et à 6,7 % en 2016.

Les activités de négociation collective comprendront les négociations liées à plus de 1 784 conventions collectives expirant en 2015, en plus de la poursuite des négociations non terminées en 2014. Les principales négociations commencées en 2014 touchent les conseils scolaires, les services publics de l'Ontario, les foyers de soins de longue durée, les services policiers municipaux, les hôpitaux, les universités, les services communautaires et diverses municipalités.

Les conventions collectives expirant en 2015 visent environ 278 359 employés basés en Ontario. Elles représentent 13,8 % des conventions consignées dans les dossiers actuellement et 46,9 % du nombre total d'employés. Les activités de négociation dans le secteur privé toucheront les travailleurs du commerce de détail, de la construction, du secteur non manufacturier, des services administratifs, services de soutien, services de gestion des déchets et services d'assainissement, des services d'hébergement et de restauration, et du secteur du transport et de l'entreposage. Les conventions du secteur public sont concentrées dans les municipalités, les foyers de soins de longue durée, les services publics, les universités et les services communautaires.

Tableau 13 a : Arrêts de travail et jours-personnes perdus, par secteur, 2002-2014

Année	Secteur privé Arrêts de trava	Secteur privé Travailleurs	Secteur privé Jours-personnes perdus	Secteur public Arrêts de travail	Secteur public Travailleurs	Secteur public Jours-personnes perdus
2002	86	11 946	255 060	31	54 626	1 255 520
2003	77	13 892	428 230	17	9 915	66 650
2004	73	18 835	426 940	26	2 117	59 900
2005	58	8 753	323 410	18	3 486	79 800
2006	54	9 990	214 480	16	20 250	180 120
2007	57	21 150	333 690	18	4 107	55 440
2008	43	3 651	153 850	21	15 467	127 920
2009	45	8 872	785 570	19	33 701	763 990
2010	52	10 473	691 890	4	238	12 740

 Facebook

2011	32	3 559	252 890	8	7 943	99 270
2012	48	4 962	90 120	87	61 020	110 480
2013	28	11 123	267 030	7	2 032	21 280
2014	21	2 464	103 330	10	3 015	28 870

Tableau 13 b : Arrêts de travail et jours-personnes perdus, 2002-2014

Année	Total Arrêts de travail	Total Travailleurs	Total Jours-personnes perdus
2002	117	66 572	1 510 580
2003	94	23 807	494 880
2004	99	20 952	486 840
2005	76	12 239	403 210
2006	70	30 240	394 600
2007	75	25 257	389 130
2008	64	19 118	281 770
2009	64	42 573	1 549 560
2010	56	10 711	704 630
2011	40	11 502	352 160
2012	135	65 982	200 600
2013	35	13 155	288 310
2014	31	5 479	132 200

Tableau 14 : Arrêts de travail relevant de la compétence de l'Ontario, 2002-2014

Année	Arrêts de travail	Employés touchés	Employés par arrêt de travail	Jours-personnes perdus	Jours-personnes perdus par employé touché	Durée moyenne des arrêts de travail (jours)	Jours-personnes perdus (% du temps de travail estimé)
2002	117	66 572	569	1 510 580	22,7	40	0,11
2003	94	23 807	253	494 880	20,8	38	0,04
2004	99	20 952	212	486 840	23,2	37	0,03
2005	76	12 239	161	403 210	32,9	45	0,03
2006	70	30 240	432	394 600	13	48	0,03
2007	75	25 257	337	389 130	15,4	39	0,03
2008	64	19 118	299	281 770	14,7	48	0,02
2009	64	42 573	665	1 549 560	36,4	71	0,11
2010	56	10 711	191	704 630	65,8	71	0,05
2011	40	11 502	288	352 160	30,6	65	0,02
2012	135	65 982	489	200 600	3	13	0,01
2013	35	13 155	376	288 310	21,9	48	0,02
2014	31	5 479	177	132 200	24,1	59	0,01

Paiements forfaitaires dans les secteurs public et privé

En 2014, les Services d'information sur les négociations collectives ont lancé une étude pilote sur les conventions visant 150 employés ou plus ratifiées cette année-là qui prévoyaient des paiements forfaitaires. On a trouvé 120 règlements renfermant des renseignements sur des paiements forfaitaires et parmi ceux-ci, 95 contenaient des données adéquates pouvant être analysées. Ces 95 paiements forfaitaires analysés concernaient autant le secteur privé (35 conventions) que le secteur public (60 conventions). Ces conventions ont été catégorisées et documentées selon le secteur, le mode de paiement (dollar, %, cents), le groupe visé, la variabilité du type de paiement parmi les employés et toute disposition additionnelle.

Tableau 15 : Conventions ratifiées en 2014 prévoyant des paiements forfaitaires, par secteur, mode de paiement et dispositions additionnelles

Conventions à paiements forfaitaires par secteur, mode de paiement et dispositions additionnelles[6]	Conventions	Employés
Secteur privé	35	17 716
Dollars et pourcentage	1	1 925
Global	1	1 925
Cents par dollar	2	450
Selon les heures travaillées	2	450
Dollars	29	14 437
Global	12	3 914
Employés actifs	2	508
Selon les heures travaillées	3	926
Selon la catégorie d'emplois	5	2 392
Selon le statut : temps partiel, temps plein	3	3 590
Selon l'ancienneté	4	3 107
Pourcentage	3	904
Employés actifs	1	198
Selon les heures travaillées	2	706
Secteur public	60	48 672
Dollars et pourcentage	1	253
Selon le statut : temps partiel, temps plein	1	253
Cents par heure	1	153
Selon les heures travaillées	1	153
Dollars	12	21 861
Global	4	7 236
Employés actifs	2	1 500
Selon le statut : temps partiel, temps plein	5	1 625
Selon l'ancienneté	1	11 500
Pourcentage	46	26 405
Global	5	1 808
Employés actifs	1	7 500
Comme pourcentage du taux de salaire	23	7 841
Selon les heures travaillées	14	7 591
Selon la catégorie d'emplois	3	1 665
Total	95	66 388

Dans le secteur privé, 25 des 35 paiements forfaitaires visaient tous les groupes salariaux concernés par les conventions collectives. Parmi ceux-ci, 20 étaient des paiements forfaitaires uniformes et 5 étaient désignés variables. Dans le secteur public, 54 conventions prévoyaient des paiements forfaitaires visant tous les groupes salariaux. Parmi ceux-ci, 48 étaient des paiements forfaitaires uniformes et 6 étaient variables.

Tableau 16 : Conventions ratifiées en 2014 prévoyant des paiements forfaitaires, par secteur, groupe salarial et variabilité du paiement

Secteur, groupe salarial et variabilité du paiement	Conventions	Employées
Secteur privé	35	17 716
Tous les groupes salariaux	25	11 791
Uniforme	20	7 538
Variable	5	4 253
Certains groupes salariaux	10	5 925

Uniforme	6	1 580
Variable	4	4 345
Secteur public	60	48 672
Tous les groupes salariaux	54	34 200
Uniforme	48	32 436
Variable	6	1 764
Certains groupes salariaux	6	14 472
Uniforme	2	12 119
Variable	4	2 353
Total	95	66 388

Les 35 paiements forfaitaires du secteur privé étaient prévus dans des conventions visant 17 716 employés. Parmi ceux-ci, 25 s’appliquaient à tous les groupes salariaux et représentaient 11 791 employés. Exprimé en pourcentage du taux de salaire, le paiement forfaitaire moyen s’élevait à 3,57 % et, en dollars, à 975 \$. Les paiements s’appliquaient à toute la durée de la convention. Dans le secteur public, 60 paiements forfaitaires étaient prévus dans des conventions visant 48 672 employés. Parmi ceux-ci, 54 s’appliquaient à tous les groupes salariaux et représentaient 34 200 employés. Exprimé en pourcentage du taux de salaire, le paiement forfaitaire moyen s’élevait à 1,9 % et, en dollars, à 1 085 \$. Les paiements s’appliquaient à toute la durée de la convention.

Tableau 17 : Paiements forfaitaires, par type de paiement, ratifications de 2014^[Z]

Paiement forfaitaire par secteur, groupe salarial et mode de paiement	Conventions	Employees	Moyenne : paiement forfaitaire total ^[8] (%)	Moyenne : paiement forfaitaire total (\$)	Moyenne : cents par dollar et cents par heurer
Secteur privé	35	17 716	3,5	\$2 389	\$0,50
Tous les groupes salariaux	25	11 791	3,6	\$975	\$0,50
Dollar et pourcentage	1	1 925	4	\$10 000	-
Cents par dollar	2	450	-	-	\$0,50
Dollars	20	8 710	-	\$1 616	-
Pourcentage	2	706	2,4	-	-
Certains groupes salariaux^[9]	10	5 925	2	\$1 014	-
Dollars	9	5 727	-	\$1 014	-
Pourcentage	1	198	2	-	-
Secteur public	60	48 672	1,9	\$1 085	\$0,34
Tous les groupes salariaux	54	34 200	2	\$1 157	\$0,34
Cents par heure	1	153	-	-	\$0,34
Dollars	9	9 142	-	\$1 157	-
Pourcentage	44	24 905	2	-	-
Certains groupes salariaux	6	14 472	1,5	\$1 036	-
Dollars et pourcentage	1	253	-	\$6 000	-
Dollars	3	12 719	-	\$937	-
Pourcentage	2	1 500	1,5	-	-
Total	95	66 388	2,3	\$1 433	\$0,45

^[5] Ministère des Finances de l’Ontario, enquête sur les prévisions du secteur privé

^[6] Clauses concernant spécifiquement des paiements forfaitaires trouvées dans les règlements.

^[Z] Ce tableau comprend les paiements forfaitaires fixes et variables destinés à la totalité ou à une partie des groupes salariaux.

[8] Il ne s’agit pas d’une moyenne pour une année donnée, mais du montant total d’une convention.

[9] Le nombre d’employés communiqué est celui de l’unité de négociation d’une convention et non le nombre d’employés visés spécifiquement par les paiements forfaitaires.

[précédent](#)

ISSN 1492-4358